

Le 03 novembre 2021

INDEMNITÉ INFLATION

Suite aux annonces du Premier Ministre, une indemnité forfaitaire exceptionnelle et individuelle de **100€** sera versée à près de 38 millions de personnes **dont les agents publics**

Bénéficiaires: agents publics (titulaires et contractuels) dont la rémunération est inférieure à 2000€ nets par mois, avant impôt sur le revenu

Période de référence: du 01/01/2021 au 31/12/2021, soit en moyenne 2600 € bruts par mois sur la la période. Pas de réduction en fonction de la durée du contrat ou temps partiel. Pas d'exclusion en cas de congés ou d'absence (arrêt malaie, congés martenité...).

Versement: paye de janvier 2022 avec une ligne spécifique "indemnité inflation-aide exceptionnelle de l'Etat".

L'indemnité sera défiscalisée et désocialisée

LA FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION!

Services Publics CFE-CGC 15/17 Rue Beccaria 75012 Paris